

## Registre des Délibérations du Conseil Municipal

### DE LA VILLE DE BEGLES

### SÉANCE DU 1 octobre 2024

#### DÉLIBÉRATION N°2024\_093

**OBJET : PARTICIPATION DE LA VILLE DE BÈGLES À L'APPEL À PROJETS CHÊNE POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACTEE+**

Le 1 octobre 2024, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **25 septembre 2024**.

**Étaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, Mme Bénédicte JAMET DIEZ, M. Jacques RAYNAUD, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, M. Guénoé JAN, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure DESVALOIS, M. Nabil ENNAJHI, M. Florian DARCOS, M. Idriss BENKHELOUF, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Fabienne DA COSTA, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE, M. Kewar CHEBANT.**

**S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :**

**Mme Sadia HADJ ALBELKADER donne procuration à M. Idriss BENKHELOUF, Mme Sylvaine PANABIÈRE donne procuration à M. Vincent BOIVINET, M. Aurélien DESBATS donne procuration à M. Olivier GOUDICHAUD.**

**Secrétaire de la séance : Mme Catherine CAMI**

Monsieur Xavier-Marie FEDOU expose :

Dans le cadre du programme ACTEE+ (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique), porté par la Fédération nationale des collectivités territoriales concédantes et régies (FNCCR), Bordeaux Métropole a répondu à l'appel à projets Chêne en constituant un groupement de six membres, incluant la Ville de Bègles, afin de mettre en œuvre des actions d'efficacité énergétique sur son patrimoine tertiaire.

Cet appel à projets permet de financer cinq types de dépenses :

- Postes d'économies de flux ;
- Outils de suivi et de mesure des consommations énergétiques ;
- Études énergétiques ;
- Études de maîtrise d'œuvre pour affiner les programmes de travaux de rénovation énergétique ;
- Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage en lien avec l'efficacité énergétique.

Le Fonds Chêne a pour objectif d'accompagner les collectivités territoriales en leur fournissant une aide à la décision en amont des travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine bâti et autres actions d'économie d'énergie, afin de lever les freins potentiels et de favoriser le passage à l'acte.

Pour des raisons d'efficacité et de simplicité, Bordeaux Métropole assurera la coordination du groupement et sollicitera les financements de la FNCCR pour l'ensemble du projet. Une convention de partenariat entre les membres précisera les modalités d'intervention et de financement de chacune des parties, désignant Bordeaux Métropole comme chef de file. À ce titre, Bordeaux Métropole percevra les cofinancements et reversera à chaque bénéficiaire la part du financement qui lui revient, sur la base des dépenses acquittées et au prorata de la participation de chacun au projet. En cas de financement insuffisant de la FNCCR, Bordeaux Métropole et chaque partenaire prendront en charge la différence au prorata de leur participation.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil municipal,**

**ENTENDU le rapport de présentation**

**VU** le Code général des collectivités territoriales

**VU** la loi du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

**VU** l'arrêté du 10 mars 2019 portant validation du programme ACTEE

**VU** le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire

**CONSIDÉRANT** que cette initiative permettra de renforcer l'efficacité énergétique du patrimoine de Bordeaux Métropole

**CONSIDÉRANT** que cette action s'inscrit dans les objectifs de transition énergétique de la Ville de Bègles

**DÉCIDE**

**Article 1** : Valide la mise en œuvre du dossier de candidature retenu par le jury ACTEE dans le cadre de l'appel à projets Chêne.

**Article 2** : Approuve la création et le fonctionnement du groupement, coordonné par Bordeaux Métropole, en vue de réaliser les actions prévues dans l'appel à projets.

**Article 3** : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération, y compris les conventions et avenants.

**Article 4** : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager les dépenses correspondant aux actions menées par les membres du groupement, dans le cadre de la candidature retenue à l'appel à projets Chêne, conformément aux décisions du jury ACTEE.

VOTANTS : 35		VOIX
Pour	35	

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Fait et délibéré le 1 octobre 2024

**LE/LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,**

**Mme Catherine CAMI**

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

**LE MAIRE,**

**M. Clément ROSSIGNOL PUECH**